

# LA SECTION DES INGÉNIEURS DES CONSTRUCTIONS HYDRAULIQUES ET HYDROGRAPHES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

par F. CAMPUS,

Professeur des Constructions du Génie Civil et d'Hydraulique Fluviale et Maritime  
à l'Université de Liège

Le premier (et unique) Congrès national de la navigation intérieure qui eut lieu à Bruxelles en novembre 1928 comportait une section coloniale. En conclusion de ses travaux, elle adopta un vœu relatif à l'organisation d'un enseignement universitaire de l'hydrographie en Belgique. Je présentai ce vœu à l'Université de Liège pour appuyer la proposition de création d'un enseignement de l'hydrographie. Cette initiative retint l'attention de M. le Professeur M. Dehalu, qui exerçait les fonctions d'Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège et qui était un ancien colonial disposant d'une grande autorité. Avec son appui, la modeste proposition du début fut amplifiée et transformée en celle de la création d'une épreuve et d'un grade complémentaires d'ingénieur des constructions hydrauliques et hydrographe. M. Dehalu, membre de l'Institut Royal Colonial Belge, put intéresser ses confrères à ce projet, recueillir leurs impressions et leurs conseils sur le programme projeté et aussi bénéficier de leurs appuis influents. A la faveur de ces circonstances, le grade fut créé par un Arrêté Royal du 28 mai 1934.

Le plan d'études ci-après est extrait du programme officiel des cours de l'Université de Liège :

Compléments d'hydrodynamique	}	M. R. Spronck
Hydrographie, hydrométrie, marées		
Eléments de théorie de construction du navire		
Hydrogéologie . . . . .		M. M. Legraye
Compléments d'astronomie, de géodésie et de topographie .		M. L. J. Pauwen
Compléments de pompes et de turbines	}	M. Alb. Schlag
Théories spéciales et mesures sur les conduites		
Compléments de constructions hydrauliques . . . . .		M. F. Campus

Le règlement de la section prévoit un travail spécial de fin d'études,

Il y a eu jusqu'à présent quatre inscriptions, dont trois furent couronnées par un diplôme; le quatrième récipiendaire n'a pas subi l'épreuve. Tous les quatre ont été occupés à des travaux hydrauliques, mais aucun à la Colonie.

Cette efficacité médiocre tient à plusieurs causes dont les principales sont que la section est peu connue (son existence est généralement ignorée), ensuite le fait que les étudiants entreprennent généralement des études complémentaires à la fin des études régulières et avant de commencer une carrière. Ils n'ont en général aucune orientation à cette époque et leur carrière ultérieure est trop souvent sans rapports avec les études complémentaires.

Ces dernières, pour atteindre leur plein effet et aussi une réelle signification, devraient être entreprises à la demande de la carrière dans laquelle les jeunes ingénieurs sont engagés.

L'utilité et la nécessité de la Section des ingénieurs des constructions hydrauliques et hydrographes a été justifiée après environ quinze années d'existence par les conclusions du magistral rapport de M. M. Strauven, intitulé « Les Forces hydrauliques du Congo belge », à la Section Coloniale du Congrès du Centenaire de l'A. I. Lg.

J'extraits des conclusions de ce rapport ce qui suit, que je prie le lecteur de rapprocher de ce qui précède :

« Une autre question, celle du personnel de maîtrise, mérite qu'on s'y arrête. On a vu plus haut que des prévisions raisonnables permettent de fixer à quelque cent mille kilowatts la puissance hydro-électrique nouvelle à installer au Congo au cours des dix prochaines années. Encore ce chiffre est-il à considérer comme plutôt conservatif, des découvertes minières nouvelles toujours possibles ainsi que la nécessité de devoir, le cas échéant, renforcer la capacité productrice des industries existantes, pouvant brusquement faire surgir des besoins d'énergie actuellement imprévisibles.

» Qu'en conclure, sinon que le Congo doit pouvoir disposer dès aujourd'hui d'un état-major bien étoffé d'ingénieurs hydrauliciens et de génie civil, parfaitement qualifiés. Or, c'est un fait

d'expérience, les entreprises congolaises éprouvent de grosses difficultés à recruter des ingénieurs spécialisés en questions de captage de chutes. Cette situation, dont l'importance, ne fût-ce que du point de vue national, ne saurait être surestimée, risque de s'aggraver encore s'il n'y est porté rapidement remède. Il est donc d'urgente nécessité que la vocation de nos futurs ingénieurs s'oriente de plus en plus vers l'étude et la technique des grands travaux hydrauliques coloniaux.

« La condition première à remplir dans ce but est qu'ils puissent disposer d'un enseignement supérieur nettement orienté vers ce domaine particulier de l'art de l'ingénieur. La charpente d'un tel enseignement devrait comprendre à notre sens, outre les sciences générales de base, la topographie, l'hydraulique et l'hydrodynamique, la géologie générale et appliquée à l'art des travaux publics (prospections superficielles et souterraines, forages, sondages, méthodes d'investigation géophysique, hydrographie, etc.) la science mécanique des sols, l'architecture industrielle appliquée aux grands travaux, (tunnels, canaux, excavations, digues et barrages, fondations, réservoirs, routes et chemins de fer) etc. Notre but n'est pas de dresser ici le programme complet d'un tel enseignement mais avant tout d'attirer l'attention de notre enseignement universitaire sur l'urgence de l'institution d'un cycle spécial d'études orienté dans le sens défini ci-dessus et dont la nécessité s'impose de plus en plus impérieusement.

» Nous formulons en terminant le vœu que le présent Congrès soit l'occasion de l'éclosion de cette grande école belge d'hydrauliciens coloniaux, qu'appellent impérieusement les circonstances et dont le rôle fécondant, dans le développement futur du Congo belge, deviendra rapidement d'importance fondamentale. »

Je me bornerai à ajouter que les parties du programme de M. Strauven qui ne figurent pas au plan d'études de la Section des ingénieurs des constructions hydrauliques et hydrographes sont comprises dans les enseignements normaux des ingénieurs civils et n'exigent pas de compléments.

L'Université de Liège a créé cet organe; il ne dépend pas d'elle que l'on s'en serve.

